



Formation

## **2021 - D0104 C - Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement**

Formation payante dispensée par des organismes habilités

### **Public concerné**

Salarié d'établissement ciblé TMSPro DE PLUS DE 150 SALARIÉS.

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention TMS.

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement. Les participants en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet de prévention conduit par le chef d'établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels (attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « obtenir des compétences de base en prévention » faite par la cramif, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels).

10 participants maximum

### **Objectifs de la formation**

Le stage vise à outiller les futures personnes ressources afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission d'organisation et d'animation du projet de prévention TMS ainsi que de mise en œuvre des diverses étapes de la démarche.

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Etablir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminant
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

### **Contenu de la formation**

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

Modalités :

6 jours de formation modulables : 5 jours en présentiel (2j+2j+1j) + 2 ½ journées d'accompagnement par le



Formation

## **2021 - D0104 C - Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement**

Formation payante dispensée par des organismes habilités

---

formateur.

Travaux intersessions estimés à 6 jours

Organismes de formation :

- ACTIVE ERGONOMIE
- BUREAU VERITAS
- ERGONALLIANCE

### **Méthodes pédagogiques utilisées**

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement sur site par le formateur
- Échanges et retours d'expériences

### **Durée**

6 jours soit 42 heures

### **Validation**

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS. Celui-ci prendra contact avec vous pour valider votre inscription.